

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 019-437/14/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association Colineo pour la création d'un Jardin Méditerranéen et approbation d'une convention

DEESV 14/12058/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole s'est engagée, par délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009, dans l'élaboration de son Plan Climat-Energie Territorial. Cette démarche a pour objectif la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), la mise en place d'une politique d'économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Le Plan Climat-Energie Territorial, approuvé par délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012, se compose de nombreuses actions dont une plus particulièrement axée sur la préservation de la Biodiversité Terrestre – Action 23.1 du Plan Climat-Energie Territorial.

Colinéo est une association à but non lucratif (loi 1901) au service de la préservation, de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement depuis 40 ans.

Porteuse de nombreux projets fondamentaux pour la préservation de l'environnement et du patrimoine provençal, elle est agréée au titre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de l'Education Populaire, du Code de l'Environnement dans le cadre départemental. Elle intervient également dans le cadre de la politique urbaine de cohésion sociale.

Le Conservatoire des Restanques, Verger et Jardin Méditerranéen est un projet destiné à remettre en valeur le patrimoine agricole provençal et le savoir-faire des anciens agriculteurs avec la culture de « fruits et légumes oubliés » sur « bancaous ».

Le Jardin Méditerranéen constitue une entité importante de ce projet global qui permet de mettre en valeur l'exceptionnelle richesse des espaces naturels méditerranéens par la création d'un sentier de découverte des espèces végétales régionales, notamment de celles présentes dans la Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 « Chaîne de l'Etoile - Massif du Galarban (FR9301603).

Ce projet de création de Jardin Méditerranéen présente une initiative qui a pour but de créer un espace dédié à la préservation, la conservation et la sensibilisation à la biodiversité locale notamment la diversité végétale.

En effet, le site du Conservatoire des Restanques dispose d'un espace d'environ 2ha déjà constitué des espèces caractéristiques des espaces naturels proches (Romarin, Thym, Ciste blanc, Chênes kermès...) pour la réalisation du Jardin Méditerranéen. Cet espace, laissé à l'abandon depuis plus de 50 ans sera enrichi de nombreuses espèces, dont certaines rares et protégées, pour présenter au public la richesse des milieux naturels typiques de la Basse Provence calcaire mais aussi la biodiversité de la Provence cristalline.

Pour cela, l'association propose l'aménagement de sentiers botaniques et de zones pédagogiques de sensibilisation avec la mise en place de panneaux pédagogiques, de tables d'orientations, de plaquettes d'informations sur les plantes et d'une zone d'attente et de détente, aménagée notamment pour l'accueil de groupes.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Le projet présenté par Colinéo entre pleinement en adéquation avec les critères définis dans le Plan Climat de MPM, et répond particulièrement à ses objectifs de sensibilisation et de conservation de la biodiversité terrestre : Axe 3.3 « la nature au service de la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité » - l'Action 23.1 « aider à la préservation la biodiversité terrestre ».

Le coût total de ces travaux pour la création du Jardin Méditerranéen est estimé à 94 760 euros. MPM se propose d'aider ce projet à hauteur de 10 000 euros, versé comme indiqué dans la convention jointe. Cette subvention représente 10,55% du coût global de l'opération (94 760 euros). Les autres subventionneurs sont :

- Fondation Veolia Environnement : 17 000 euros (17,93%)
- Fondation Georges Truffaut : 5 000 euros (5,28%)
- Autofinancement : 3 351 euros (3,54%)
- Autres : 59 409 euros (62,70%)

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009 portant sur l'élaboration du Plan Climat-Energie Territorial de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau de la Communauté.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de mettre en place les actions du Plan Climat-Energie Territorial et soutenir dans ce cadre, les projets qui concourent aux objectifs opérationnels et réglementaires du Plan Climat-Energie Territorial de Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10 000 euros à l'association Colineo pour la création d'un jardin méditerranéen.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Colineo.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2014, de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Section de fonctionnement - Sous-Politique G610 – Nature 6574 – Fonction 833.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Au Développement durable, Plan Climat
Et Maîtrise de l'énergie

Eric LE DISSÈS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER